

# Garantie pour la Suisse :

Cet article de la marque Pertura a été conçu en conformité avec les méthodes de production les plus modernes et est soumis à un contrôle de qualité exigeant.

HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee (ci-après la Garante), garantit la qualité de l'article conformément aux dispositions suivantes.

#### 1. Durée de garantie

La durée de garantie est de 10 ans. La garantie pour les ferrures de portes Pertura est de 10 ans. La garantie commence à la date d'achat. Veuillez conserver le ticket de caisse d'origine ou la facture d'origine comme justificatif de la date d'achat.

### 2. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux des ferrures de portes Pertura. La garantie s'applique uniquement à un usage privé.

La garantie ne s'applique pas aux défauts liés à ce qui suit :

- Montage défectueux
- Manipulation ou utilisation non conforme
- Nettoyage non conforme ou insuffisant.

De plus, le dommage qui résulte de l'usage normal de l'article n'est pas couvert par la garantie. La garantie n'inclut pas les dommages accessoires ou consécutifs ni les éventuels frais de montage et de démontage en cas de garantie.

#### 3. Prestations de la garantie

Pendant le délai de garantie, le garant vérifie l'article défectueux pour vérifier s'il s'agit d'un cas de garantie. S'il s'agit d'un cas de garantie, la Garante échange l'article. Si l'article n'est plus disponible au moment où la garantie s'applique, le garant est autorisé à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé devient la propriété de la Garante. Les prestations de garantie ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations en garantie n'entraînent pas également l'application d'une nouvelle garantie.

# 4. Revendication de la garantie

Pour revendiquer la garantie, nous vous prions de vous adresser au service clientèle/après-vente du HORNBACH-Baumarkt le plus proche. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch.

Veuillez-vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch.Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également prendre contact avec la Garante à l'adresse e-mail service@hornbach.ch.

La revendication de la garantie ne peut être prise en compte que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale.

# 5. Droits garantis par la loi

Vos droits légaux à la responsabilité du fait des produits ne sont pas limités par la présente garantie.